



# Forum francophone préparatoire à Rio+20

Lyon, France

février 2012

## RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX

*Lyon, France, 8 et 9 février 2012*

L'Organisation internationale de la Francophonie a organisé les 8 et 9 février 2012, en partenariat avec la Ville de Lyon, un Forum francophone préparatoire au Sommet Rio+20 qui se tiendra en juin 2012, et au cours duquel la communauté internationale examinera le chemin parcouru sur la voie du développement durable depuis le premier Sommet de la Terre de 1992. Ce Forum visait à enrichir la réflexion et la contribution spécifique de la communauté francophone sur les thèmes inscrits à l'agenda de Rio+20.

Ouverte par M. Gérard Collomb, Maire de Lyon, la séance inaugurale du Forum s'est déroulée le 8 février 2012 dans les salons de l'Hôtel de Ville et a été marquée par la présence et les discours du Président de la République du Congo, S.E. M. Denis Sassou Nguesso, du Président de la République du Niger, S.E. M. Issoufou Mahamadou, du Secrétaire général de la Francophonie, S.E. M. Abdou Diouf, de M. Jean-Pierre Raffarin, représentant personnel du président de la République française au CPF, et de M. Brice Lalonde, Coordonnateur exécutif aux Nations unies de la Conférence sur le développement durable. Un message du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et européennes, S.E. M. Alain Juppé, a en outre été diffusé.

Les travaux, qui ont réuni plus de 500 participants, représentants d'une cinquantaine d'Etats et gouvernements membres de l'OIF et des principaux acteurs de la Francophonie, éminentes personnalités internationales, experts, chercheurs et représentants de la société civile, s'articulaient autour de quatre axes principaux :

- les rapports des ateliers tenus les 6 et 7 février, portant sur les thèmes suivants :
  - Les services essentiels pour le développement durable
  - Les collectivités locales et la gouvernance du développement durable et l'économie verte
  - Transition énergétique
  - Economie verte et développement durable : financement, innovation, information, éco-conception, compétences
  - Responsabilité sociétale des entreprises et ISO 26000
  - Gouvernance, cadres institutionnels et financement du développement durable
  - Culture et développement durable
  - Médias et développement durable ;
- les rapports généraux présentés par des personnalités représentants de pays ou d'institutions internationales ;
- les interventions de l'Administrateur de l'OIF, des représentants des opérateurs de la Francophonie ainsi que du président du Comité de suivi des OING/OSC accréditées

après de la Francophonie sur le thème « Francophonie et développement durable : bilan et perspectives » ;

- deux tables-rondes portant sur l'économie verte et sur la gouvernance du développement durable.

## 1. Séance inaugurale

Dans son discours de bienvenue, **le Maire de Lyon, M. Gérard Collomb**, cite en premier lieu Léopold Sédar Senghor, désignant la Francophonie comme une communauté de destins qu'il est heureux d'accueillir. Il mentionne également les valeurs francophones de respect de la diversité et de solidarité comme socles de son propre engagement et de sa volonté de faire de sa ville un acteur engagé de la Francophonie : c'est ainsi que Lyon est le siège de plusieurs institutions telles que l'association internationale des régions francophones, la Chaire Senghor de la Francophonie et l'Institut de la Francophonie et de la mondialisation, ou encore la Maison de la Francophonie dont l'inauguration en 2008 a concrétisé l'engagement francophone de la Ville, auxquels s'ajoutent diverses expositions. Lyon l'humaniste souhaite ainsi être aussi identifiée comme Lyon la francophone, en mettant aussi en œuvre de nombreuses actions de coopération dans divers domaines de la gestion des villes, notamment au Burkina Faso, au Maroc, à Madagascar. La Ville de Lyon considère en effet la Francophonie comme un espace de solidarité et de dialogue, d'actions communes dans une dynamique de progrès.

A l'aube de Rio+20, M. Collomb juge essentiel de réaffirmer les engagements humanistes et les principes de responsabilité collective mais différenciée souscrits lors du Sommet de 1992, qui n'ont pas eu de réelle traduction dans les faits selon lui. A la situation toujours inquiétante dans laquelle se trouve la planète en raison, notamment, de l'accroissement des inégalités, des effets néfastes des changements climatiques, des diverses menaces sur l'environnement s'ajoute désormais la crise financière et économique, le tout éloignant la communauté internationale des objectifs visés qui exigent pourtant d'agir vite. Aussi, considère-t-il le Sommet de Rio+20 comme une occasion de nouveau départ et de nouvel élan, en particulier dans le domaine de l'économie verte qui est aussi un levier de croissance et d'amélioration de la vie des populations, dans la perspective des objectifs de développement du Millénaire. Toutefois, sans institution légitime pour la porter, cette volonté politique restera sans effet : c'est pourquoi la France propose la création d'une organisation mondiale de l'environnement sur la base du programme des Nations unies pour l'environnement, en vue de mettre en place un cadre universel d'échanges et de dialogue réunissant les Etats, les collectivités locales et la société civile et de traiter globalement des questions globales.

La communauté internationale doit en outre être à même de veiller à la protection de la planète, comme elle le fait dans le domaine du commerce, ce qui est loin d'être le cas à ce stade des textes en négociation. M. Collomb estime que, comme elle a été active dès le Sommet de 1992, la Francophonie a un rôle important à jouer à cet égard et dans le plaidoyer en faveur de cette ONU grâce à son expérience pour nourrir la réflexion et à la référence que constitue l'action de IEPF en matière d'environnement, à l'exemple du projet Méditerranée. Il affirme que la communauté francophone peut faire entendre de façon déterminante sa voix dans le cadre du prochain Sommet de Rio, car elle incarne la civilisation de l'universel que Léopold Sédar Senghor appelait de ses vœux et à laquelle la Francophonie s'attache à donner corps à travers ses valeurs et ses actions de soutien en faveur tant de la société civile que des Etats et des collectivités locales. Il souligne le rôle croissant et de plus en plus stratégique de ces dernières, faisant observer que les villes sont non seulement émettrices de problèmes climatiques mais aussi à l'initiative de solutions d'avenir face aux enjeux de planification urbaine, de transport, de pollution, d'assainissement ou encore de protection de l'environnement auxquelles elles sont confrontées. Il invite donc à s'intéresser aux pratiques des villes en matière de développement durable pour élaborer le modèle d'une Francophonie unie, solidaire et ouverte,

qui constitue une force pour un nouvel humanisme à la mesure à la fois de l'Homme et du cosmos.

**M. Jean-Pierre Raffarin** salue cette initiative en faveur du développement durable qui fait désormais l'objet d'une prise de conscience partagée par tous, à la suite du message du premier Sommet de Rio et de l'adoption de l'Agenda 21 qui visait à organiser localement et globalement le développement durable. Il estime que ce message doit continuer d'être fructifié et partagé, notamment par la voix de la Francophonie qui a toute sa place dans les enjeux de Rio+20, en particulier en ce qui concerne l'économie verte, qui doit aussi, dans une approche inclusive, aider à réduire la pauvreté en améliorant le secteur de la santé et en favorisant l'éducation pour tous ; les entreprises ont à cet égard un rôle majeur à côté des collectivités locales. Évoquant le projet de création d'une organisation mondiale de l'environnement soutenu par la France, il observe qu'un travail de conviction est encore nécessaire pour y parvenir. Considérant que Rio+20 constitue une belle ambition pour la Francophonie, il la juge capable de mobiliser toutes les énergies afin de rechercher les voies d'une croissance inclusive : en tant qu'espace regroupant des régions et situations d'une grande hétérogénéité, elle représente un laboratoire pour inventer et rassembler une humanité riche aussi de sa diversité de cultures.

Dans son message aux participants, **le Ministre d'Etat Alain Juppé** félicite en premier lieu la Francophonie pour sa mobilisation dans la perspective de Rio+20 et partage les nombreuses préoccupations qui se font jour concernant les questions d'environnement. A cet égard, il observe que la crise financière actuelle montre aussi la nécessité d'une nouvelle croissance et d'emplois nouveaux, problématiques auxquelles l'économie verte peut contribuer notamment en promouvant les recherches d'économie ou encore le recyclage. Une feuille de route est en cours d'élaboration dans ce domaine de l'économie verte porteuse de promesse. Les questions environnementales exigent en outre d'améliorer la gouvernance de l'environnement en créant à Nairobi une organisation qui permettrait d'avoir une approche globale des problématiques et des enjeux. En pressant la Francophonie de faire sienne ce projet, il rappelle le rôle majeur qu'elle a pris dans le cadre du Sommet de 1992, en particulier dans la lutte contre la désertification et appelle la communauté francophone à la même mobilisation en vue de Rio+20.

Prenant la parole au nom du Secrétaire général de l'ONU, **M. Brice Lalonde** affirme que Rio+20 doit également être l'occasion de tracer des perspectives pour les 20 prochaines années dans tous les domaines afférents au développement durable, comme la croissance démographique et ses conséquences sur les conditions de vie et sur l'environnement. Il affirme que le monde est actuellement à un tournant qui touche et concerne le monde entier, dans un contexte où la crise engendre des réflexes de repli sur soi alors qu'il faut au contraire encourager le monde à l'ouverture, l'équité, l'égalité et la gestion commune des ressources sur la base d'une nouvelle gouvernance. Il estime qu'il s'agit là d'une question essentielle pour Rio+20, où il faudra ouvrir de nouvelles pistes pour que la vie dans les villes soit compatible avec les questions d'environnement. Temps des solutions, Rio+20 doit aussi être l'occasion de rencontres des peuples, au-delà des textes à négocier et l'esprit de Rio doit amener chacun à se poser la question suivante : si la terre était un seul pays, accepterions-nous tant d'inégalités ou de pillages ? Il invite la Francophonie à contribuer à faire valoir cette vision solidaire afin que, au-delà des différences, tous travaillent comme si la terre était un seul pays.

En exprimant son plaisir de participer à ce Forum, **le Président de la République du Niger** indique que son pays a abrité récemment deux importantes rencontres en vue de Rio+20 : le forum « Jeunesse et emplois verts », en janvier 2012 et une conférence tripartite Afrique/Brésil/France consacrée à la lutte contre la désertification organisée en octobre 2011, qui se voulait un premier jalon pour que ce thème soit inscrit à l'ordre du jour de Rio. Il salue les efforts réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 qui a permis une large prise de conscience et des progrès en matière de développement durable, même si des efforts significatifs doivent être faits, notamment dans le domaine des emplois verts. Ce thème, retenu à l'ordre du jour des travaux de Rio au titre de la lutte contre la pauvreté et de la gestion durable de l'environnement, doit, aux yeux du Président Mahamadou, s'inscrire dans le principe de la responsabilité partagée mais différenciée et

prendre en compte les réalités des pays. Il indique que le programme de gouvernement du Niger se fonde sur la révolution verte des trois N intitulée « les Nigériens nourrissent les Nigériens », qui vise le renforcement des ressources alimentaires pour assurer la sécurité alimentaire. Il s'inscrit aussi dans les OMD par une gestion de l'environnement appropriée afin que sécheresse ne soit plus synonyme de famine. Le Niger est conscient de la nécessité de renforcer la gouvernance environnementale, mais souligne que la construction du développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 21 exige la mobilisation de ressources importantes. Cette question devra donc figurer en bonne place des discussions à Rio, de même que le Sommet sera l'occasion de rappeler aux pays du Nord leurs engagements de doubler l'aide de à l'Afrique à l'horizon 2010, de porter à 0,7% la part de leur PNB consacrée à l'aide publique au développement et de financer un fonds vert pour le climat auquel les pays du Sud auraient accès. En invitant aussi les pays africains à davantage d'efforts dans ce contexte de crise et d'urgence, il exhorte la Francophonie à la solidarité pour relever les défis du développement durable.

En saluant l'initiative de l'OIF d'organiser ce forum dédié à la jeunesse, **le Président de la République du Congo, également porte-parole de l'Afrique pour Rio+20**, rappelle que le Sommet de Rio de 1992 lançait la réflexion sur les conséquences du comportement humain sur l'environnement, et que la prise de conscience des enjeux avait conduit à l'adoption de l'Agenda 21, avec l'espoir d'un nouveau monde fondé sur l'éradication de la pauvreté, le renforcement du rôle des producteurs et des agriculteurs, les transferts de technologies appropriées en matière d'écologie, la coopération et la création de capacités nouvelles ou encore la gestion responsable des ressources de la planète respectueuse de l'environnement. De ces promesses d'engagements mobilisateurs qui impliquaient un changement de comportement de chacun, il observe que peu ont été respectés, malgré la conscience accrue des enjeux et de la nécessité de protéger et de préserver la planète. Estimant que cette prise de conscience qui touche aussi la reconnaissance de la terre comme un bien commun passe par l'éducation des jeunes, il affirme que des efforts considérables doivent être faits pour, dans un nouvel humanisme, remettre en cause la vision binaire qui oppose l'économie et l'environnement et qui menace toute civilisation : il s'agit de « retrouver le frein » d'un moteur emballé, de négocier ensemble, car il n'y a pas d'autre choix, le nouveau tournant de l'humanité et de trouver le nouveau moteur de la croissance. Il se félicite, à cet égard, que l'Afrique soit en première ligne, en réalisant des progrès majeurs en matière de gouvernance, de développement durable et de renforcement des institutions. Consciente de l'ampleur des enjeux, notamment en ce qui concerne la protection des forêts du bassin du Congo, son pays a reçu en juin 2011 le premier Sommet des trois grands bassins forestiers tropicaux et lancé en novembre 2011 un vaste programme de reforestation. Les avancées réalisées restent toutefois menacées par les effets néfastes des changements climatiques, la faible capacité de résistance de certains pays face aux catastrophes naturelles ou encore la pauvreté.

Le président Sassou Nguesso affirme que l'Afrique est déterminée à se faire entendre lors de Rio+20 et a bon espoir que ce Sommet soit l'occasion de placer définitivement le développement durable au cœur des priorités. Elle s'y présentera unie, dotée d'un consensus qui s'est construit autour de la nécessité de promouvoir un nouveau modèle de développement appuyé sur l'économie verte et dans la perspective des OMD, tous les pays ayant commencé à recenser les possibilités d'une transition harmonieuse vers l'économie verte. La déclaration commune de l'Afrique sur Rio+20 souligne aussi le manque de respect des engagements des pays du Nord, comme l'allocation de 0,7% de leur PNB à l'aide au développement, l'adoption d'une solution équitable et durable en vue de l'annulation de la dette des pays africains, la mise en œuvre des plans de Bali et de Johannesburg sur l'appui technologique et les transferts de capacités, la mise en place d'un fonds vert auquel les pays en développement auraient directement accès conformément aux accords de Copenhague et de Cancun, ou encore la prise en compte de la voix de l'Afrique dans toutes les enceintes et négociations internationales. Conscients de leur propre responsabilité dans la recherche de solutions, les pays africains partagent la nécessité de créer à Nairobi une organisation spécialisée en remplacement de l'actuel programme, et compte sur l'appui de la Francophonie à ce projet. Enfin, le Président Sassou Nguesso lance un appel

appuyé à la jeunesse pour qu'elle prenne conscience de la fragilité de la planète et poursuive la mobilisation pour la suivie de la planète et de l'humanité.

**Le Secrétaire général de la Francophonie** dresse d'emblée un parallèle entre, d'une part, la prise de conscience sur la capacité active humaine à détruire le monde, à la suite des bombardements sur Hiroshima et Nagasaki qui a conduit à construire un système multilatéral pour traiter les conflits et, d'autre part, le tournant majeur qu'a constitué le premier Sommet de Rio sur la conscience humaine quant à la capacité passive des hommes de détruire le monde par un mode de consommation et de développement insoutenable pour l'environnement, d'autant que les pays qui n'ont pas encore atteint le niveau de développement des pays les plus avancés aspirent à connaître un niveau de bien-être équivalent et les mêmes capacités de réalisation personnelle et d'épanouissement. La communauté internationale a alors tenté, avec les trois grandes conventions sur le changement climatique, la biodiversité et, avec le soutien particulier de la Francophonie, la désertification, de se donner un cadre pour traiter cette nouvelle menace et trouver de nouveaux équilibres dans le cadre d'un développement durable. Force est de reconnaître toutefois que 20 ans après le premier Sommet, malgré cette conscience largement partagée, l'adhésion à des objectifs d'intérêt communs et le chemin déjà parcouru, de nombreux problèmes ne sont pas résolus en raison de multiples incohérences, de l'enchevêtrement des intérêts, de l'ampleur des besoins, du désir de préserver des acquis, auxquels s'ajoutent désormais une crise économique et financière majeure qui favorise la montée des égoïsmes et des réflexes de survie, augmentant la vulnérabilité de nombreuses communautés et creusant les inégalités. C'est à l'ensemble de ces enjeux et au constat de certains échecs, qui demandent de trouver de nouvelles approches et de nouveaux outils face aux défis posés et à la profondeur des changements, que le thème de l'économie verte et des emplois verts entend apporter une réponse.

De même, le Secrétaire général demande au Forum de voir en quoi la mise en place d'une Organisation Mondiale de l'Environnement, qui prendrait place et rang aux côtés de l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, de l'Organisation mondiale du Commerce et du Programme des Nations unies pour le Développement, permettrait d'aboutir à des décisions cohérentes, acceptées et applicables par tous. Il souhaite l'examen, de manière concomitante, des voies et moyens qui permettent à la Commission des Nations unies pour le développement durable de jouer pleinement son rôle, c'est-à-dire d'assumer totalement son autorité pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des décisions que la Communauté internationale a prises et réaffirmées tout au long des deux dernières décennies.

Le Secrétaire général affirme que la Francophonie a tout à fois le devoir de continuer à participer à ces efforts de réflexion, d'information, de formation et de diffusion des bonnes pratiques, le privilège spécifique d'offrir des lieux de concertation où toutes les possibilités sont examinées sans idée préconçue, et, enfin l'avantage de mobiliser la diversité de ses membres, la multiplicité de leurs points de vue et parfois l'incompatibilité de leurs intérêts afin d'élaborer des consensus porteurs d'avenir, sur la base des quatre piliers du développement durable que sont l'environnement, l'économie, le social et la culture. Il remercie l'ensemble des participants aux ateliers, dont les conclusions et propositions ne manqueront pas de nourrir la réflexion de la Francophonie en vue de la conférence de Rio+20. Il exprime en outre sa gratitude au Maire de Lyon pour son accueil et à M. Raffarin pour sa participation active. En faisant écho à leur appel en faveur de la jeunesse, il rend un hommage appuyé aux Présidents du Niger et du Congo pour leur riche contribution à cette séance inaugurale et pour leur engagement fervent, aux côtés de l'OIF, en faveur d'une gestion responsable et raisonnée des ressources du monde et pour ces enjeux vitaux qui conditionnent l'avenir de la planète.

## 2. Rapports généraux

Au nom des autorités suisses, **M. Jean-François Paroz, ambassadeur de la Suisse, Commissaire pour l'organisation du XIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (Montreux, 2010)**, met l'accent sur la richesse de la Francophonie en termes de réseaux et de partenariats, sur lesquels elle s'appuie pour la préparation de la Conférence de Rio +20. La Suisse estime qu'au-delà de la mobilisation de la société civile et de l'ensemble des composantes de la communauté internationale, les Etats membres de la Francophonie doivent se réunir pour peser sur les négociations. Evoquant la déclaration de Montreux, par laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement s'engageaient à rechercher des positions concertées en vue du Sommet de Rio en 2012, l'ambassadeur souhaite que ce Forum de Lyon permette de dégager des convergences afin d'avancer sur une feuille de route. La Suisse espère que la Conférence de Rio aboutira à une réforme ambitieuse du cadre du développement durable, et soutient les évolutions institutionnelles souhaitées par de nombreux pays, relatives notamment à la transformation de la Commission du Développement durable en Conseil du développement durable, pour lesquelles il est essentiel que les Etats francophones parlent d'une voix commune. La Conférence de Rio +20 devant être aussi une occasion de renforcer les solidarités et les concertations francophones, la Suisse appelle à la réunion déterminée des experts francophones, au renforcement de l'action des groupes des ambassadeurs francophones à New York et au suivi des étapes suivantes des travaux préparatoires de la Conférence. Le Conseil permanent de la Francophonie qui se réunira le 30 mars à Paris pourrait fixer les étapes du processus préparatoire à New York.

**M. Philippe Meunier, Directeur des biens publics mondiaux au ministère des Affaires étrangères et européennes de la France**, s'attache à décrire l'identité francophone, sa vision et son influence qui doivent s'exercer dans un premier temps lors de la Conférence de Rio +20, puis dans la mise en œuvre des résultats. La voie de la lutte contre le changement climatique a été ouverte à Durban qui a donné des résultats satisfaisants après le traumatisme de Copenhague, en partie grâce au rôle moteur de l'Union européenne et de nombreux pays francophones notamment africains – voie qu'il convient de poursuivre à Rio +20. Face aux nombreux défis à relever, qu'il s'agisse de la pauvreté, des inégalités ou de la prise en compte de la biosphère, ou encore des défis de la crise alimentaire, de la maîtrise de l'urbanisation ou de la préservation des océans, les Etats doivent être dans l'action et mener la réflexion sur la modification des modes de production et de consommation, dans une approche plus écologique et plus solidaire. Le directeur cite la Francophonie comme un espace de concertation et d'action dans la diversité, et constate que le Forum de Lyon marque une étape essentielle sur le chemin d'un accord ambitieux. Il s'arrête sur les deux grands thèmes à l'Agenda de Rio +20. D'une part, l'économie verte constitue, selon lui, une façon d'aborder les problèmes pluridisciplinaires liés au développement durable, dont les quatre piliers doivent être articulés. Le message qu'il porte conclut que l'économie verte, loin de sacrifier l'accroissement de l'économie ou de s'opposer à l'éradication de la pauvreté, représente une source d'activité considérable pour de nombreux secteurs économiques tels que les transports, l'agriculture ou la forêt. La France et l'Union européenne promeuvent une feuille de route qui permettrait d'avancer vers une économie verte et inclusive. Il met l'accent sur la nécessité d'entretenir un réel dialogue entre les experts et avec les autres acteurs, entreprises, territoires et société civile. D'autre part, se référant au souhait de nombreux pays de voir la création d'une Organisation mondiale de l'Environnement qui aurait son siège à Nairobi, il rappelle que le pilier environnemental est concrètement le plus faible actuellement sur le plan institutionnel. En matière de développement durable, l'OME permettrait d'apporter une cohérence aux conventions existantes et de rationaliser le système qui comprend plus de 500 accords. Ce projet nécessiterait d'être conforté politiquement comme financièrement. Il engage les acteurs à se mobiliser afin de rallier ceux qui manquent encore de conviction.

**M. Claude Morel, Ambassadeur des Seychelles à Paris**, s'exprime en qualité de **représentant de la présidence de la Commission de l'Océan Indien**. Après avoir souligné le lien intime

développé entre la Francophonie et l'Océan Indien, qui s'exprime à travers un engagement réciproque et une convention de partenariat signée tenant compte des enjeux du développement durable, il met en avant la situation très particulière du développement durable et de l'environnement dans la région, reconnue depuis le Sommet de la Terre de 1992, et rappelle que la COI est la seule organisation régionale africaine exclusivement composée d'îles. La zone de l'océan Indien, particulièrement exposée aux problèmes climatiques, est également soumise aux agressions à l'encontre de sa diversité marine comme terrestre. Outre les chocs externes, ressentis notamment avec la crise alimentaire et économique, la région est particulièrement vulnérable aux atteintes à la biodiversité, fortement exposée à la pollution marine, et à la piraterie. La préservation et la protection des ressources, qui offrent des moyens de subsistance aux populations locales et alimentent la pêche et le tourisme, sont indispensables à la région. Les défis transfrontaliers décrits par l'ambassadeur Morel, véritables freins au développement durable, appellent des réponses au niveau régional comme international. Depuis 28 ans, la COI intervient dans un large éventail d'actions, et offre grâce à la complémentarité de ses programmes une plateforme efficace et équilibrée pour apporter des réponses aux problèmes rencontrés. S'arrêtant sur l'accent mis par la Conférence de Rio +20 sur le thème de l'économie verte, il rappelle que la COI intervient déjà sur certains axes tels que l'adaptation aux changements climatiques, l'agroécologie, la gestion des terres, la conservation de la biodiversité, mentionnant à cet égard les projets « Petits Etats insulaires en développement », « Adaptation aux changements climatiques », « Réduction des risques liés aux catastrophes naturelles ». Il exprime enfin le désir que l'économie bleue, notamment la gestion intégrée des zones marines et côtières, fasse partie intégrante des négociations économiques. Pour conclure, il souhaite que les Etats insulaires obtiennent un traitement spécial et différencié tenant compte de la situation de certains d'entre eux qui sont particulièrement touchés par la pauvreté. Il appelle à la mobilisation de la société civile, à l'établissement de partenariats pérennes entre les secteurs étatiques et para-étatiques, au renforcement majeur des capacités institutionnelles des pays et de la région, un échange interrégional devant permettre un partage des meilleures pratiques. Face à l'urgence de la situation, il presse la communauté internationale de prendre des engagements concrets à Rio +20.

**M. Yves Leterme, Secrétaire général adjoint de l'OCDE**, s'exprime autour de trois axes. S'agissant du défi de la croissance verte et du développement, visant à répondre aux besoins sans dilapider les ressources, il rappelle que les pays en voie de développement sont confrontés à des capacités insuffisantes et dépendent de leurs ressources naturelles. La croissance verte représente aussi une opportunité pour passer à des modes de production et de consommation durables en améliorant les infrastructures. L'OCDE travaille à l'étude de stratégies qui pourraient être mises en œuvre dans cette perspective. Son rapport préliminaire sur la croissance verte fera partie des travaux préparatoires à Rio +20. S'agissant de la répartition des efforts au niveau mondial, il note la coopération internationale comme indispensable pour un partage équitable des coûts de l'action. Bien que les ressources se trouvent en majorité dans les pays pauvres, le poids des mesures de conservation doit être partagé. Cette répartition des efforts pour augmenter le financement international dans le cadre d'une démarche de concertation contribuera à la lutte contre la pauvreté. Enfin, il présente une initiative concrète pour globaliser et partager les connaissances grâce à une « Plateforme de connaissances sur la croissance verte », mise au point dans le cadre d'un partenariat entre le Global Green Growth Institute, l'OCDE, le PNUE et la Banque mondiale et lancée du 11 au 13 janvier 2012 au Mexique, visant à faciliter la coordination, la dissémination et le partage des connaissances sur l'économie verte. Sa mission consiste à identifier et traiter les principales lacunes de connaissances théoriques et pratiques en matière de croissance verte et aider les pays à créer et appliquer des projets dans ce domaine tout en facilitant le partage des connaissances. Sa mise en œuvre correspond au paragraphe 33 des conclusions préliminaires de Rio +20.

Exprimant le regret du Secrétaire général du **groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique** de ne pouvoir être présent, **la sous-secrétaire générale Mme Dominique Raymond** assure que le groupe ACP sera présent à Rio. Elle affirme que les Etats membres du groupe

ACP seront des alliés de l'OIF et porteront les messages essentiels visant à l'amélioration des conditions de vie des pays ACP et de leur bien-être.

### 3. Rapports sur « La Francophonie et le développement durable »

L'Administrateur de l'OIF, **M. Clément Duhaime**, indique que si la Francophonie accompagne aujourd'hui le grand rendez-vous de Rio, son engagement dans le domaine du développement durable remonte au début des années 1990, marqué notamment par l'organisation à Tunis d'une réunion des ministres de l'environnement afin de préparer ensemble le premier sommet de la terre sur l'environnement et le développement, échanger sur ses enjeux et élaborer un cadre de travail collectif et solidaire. Sur la base du plan d'action de Tunis, l'OIF a développé une méthodologie fondée sur un triptyque formé autour des concertations des acteurs francophones sur toutes les questions de négociations en cours; des programmes de formation, d'information et de sensibilisation sur les sujets relatifs à l'environnement et au développement ; de l'établissement de partenariats au sein de notre espace et avec les autres institutions et organismes de coopération actifs sur ces questions émergentes. C'est ainsi qu'elle a accompagné la réflexion mondiale, comptant même parmi les leaders de la convention sur la désertification.

En réitérant l'appel du Secrétaire général à ne pas oublier que la culture, en faveur de laquelle l'OIF s'était mobilisée, constitue une dimension du développement durable à prendre en compte, M. Duhaime rappelle que la Francophonie s'est dotée, à l'occasion du Sommet de Ouagadougou en 2004 de son premier Cadre stratégique décennal, construit autour du thème de la solidarité dans la coopération pour lutter contre la pauvreté et asseoir les principes du développement durable, dans le respect de la diversité culturelle et linguistique et en lien avec le Plan d'action du Sommet mondial de Johannesburg. La mise en œuvre de ce Cadre stratégique a notamment renforcé la concertation et la recherche de convergences dans toutes les sessions de la négociation mondiale, qui a su remplir auprès des délégations francophones :

- une fonction de service visant, par l'information et la formation, le renforcement des capacités des délégations pour une participation optimale et agissante aux négociations;
- une fonction de mobilisation facilitant les contacts entre délégués francophones dans une optique de collaboration, de partenariat, de soutien mutuel et de solidarité;
- une fonction de médiation centrée sur l'analyse des différentes positions de négociation dans une perspective visant la compréhension mutuelle, la recherche de convergence ou de consensus, pouvant, dans certains cas, faire l'objet de déclarations officielles;
- une fonction contributive visant à approfondir certains enjeux des négociations en cours dans une vision prospective, comme c'est le cas sur la préparation de la négociation sur la deuxième phase du protocole de Kyoto qui vise à construire des propositions concrètes des pays francophones du Sud et ne pas rester sur une posture défensive.

Outre les centaines de formations organisées dans de nombreux domaines liés au développement durable, l'Administrateur mentionne plusieurs projets phares de l'OIF, comme l'initiative francophone de partenariat dans le domaine du Mécanisme pour un développement propre du protocole de Kyoto, qui vise à apporter une contribution de la Francophonie à la lutte contre les changements climatiques et la diffusion élargie de technologies propres, ou encore l'initiative NECTAR (Négociation Climat pour Toute l'Afrique Réussie), qui a permis de mettre à disposition des pays membres du Sud plusieurs études sectorielles en vue d'élaborer des politiques d'adaptation au changement climatique. S'agissant de la diffusion de l'information, il cite les revues Liaison-Énergie-Francophonie et Objectif-Terre, les nombreux guides et manuels, et qui, pour certains, constituent les seules références en français en matière de développement durable. Il cite aussi le système mondial d'information Médiaterre, établi à Johannesburg qui constitue une référence de la mobilisation de l'expertise de l'espace francophone et un outil d'aide à la décision pour les acteurs



francophones du développement durable. A cela s'ajoute la plateforme collaborative Agora21, développée à Saint-Etienne, qui vise à favoriser l'innovation et la production partagée de la connaissance pour le développement durable.

En conclusion, l'Administrateur souhaite que ce Forum aboutisse à un triple résultat :

- travailler ensemble, collectivement, à la mise en place de toutes les conditions de réussite de la Conférence de Rio en juin prochain.
- identifier les convergences francophones ainsi que des éléments de plaidoyer et d'argumentaire pour enrichir le « Zero draft » en discussion au niveau des Nations unies dès la fin de ce mois et jusqu'à la Conférence.
- consolider les réseaux et les communautés de pratique francophones pour renforcer les champs d'action communs et ouvrir de nouveaux chantiers pour asseoir partout les bases du développement durable dans notre espace.

**Le recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, M. Bernard Cerquiglini**, affirme que l'enseignement supérieur et la recherche sont indispensables à l'innovation et pour relever les défis des quatre piliers du développement durable. Il considère à cet égard que le plus important est la lutte contre la pauvreté par l'accès à l'eau potable et à l'énergie, la sécurité alimentaire et la bonne gestion des ressources naturelles. Considérant que c'est par la coopération et la solidarité que ces défis seront relevés, il rappelle que l'AUF a un rôle de consolidation de l'espace universitaire francophone et de contribution à la réflexion dans ce domaine, en tenant compte des intérêts de tous et des intérêts communs. La prise en compte du développement durable par l'Agence remonte au Cadre stratégique décennal de 2004, et elle a déployé depuis lors des efforts importants afin de monter des projets dans les domaines de référence de la Déclaration de Ouagadougou, et mobiliser le savoir francophone en faveur du développement durable, dans une dimension transdisciplinaire.

Parmi les actions menées, il cite :

- la formation, y compris avec l'octroi de bourses de doctorat
- le soutien à la mise en place d'un master en télédétection à Madagascar
- le soutien à des projets de coopération interuniversitaires
- la création d'une quinzaine de pôles d'excellence régionaux
- la mobilisation du réseau de chercheurs sur l'environnement et le développement durable
- la vingtaine d'action de recherches
- la communication et la diffusion de l'information universitaire par le soutien à trois revues scientifiques
- la collaboration à des colloques organisés par l'IEPF, par la mobilisation de l'expertise, la prise en charge ou la participation de membres de réseaux de l'AUF.

Toutes les actions se poursuivront, en étant concentrées sur les domaines stratégiques tels que :

- le prochain lancement du projet interrégional africain sur l'impact des changements climatiques et leurs conséquences
- la mise en place d'éco-campus, équipés de matériels à basse consommation d'énergie et privilégiant les énergies renouvelables
- l'organisation en mars 2012 à Ouagadougou d'un colloque sur l'intégration des sciences de l'ingénieur aux problématiques du développement durable
- l'organisation en septembre à Kinshasa d'un séminaire sur le thème « environnement, économie et développement durable : l'apport des universités », en lien avec le thème du Sommet auquel les réflexions sont soumises.

Il affirme que la présence de l'AUF à ce Forum montre combien le développement durable est l'une de ses priorités, de même que l'importance de faire entendre la voix des universitaires au sein de la Francophonie dans ce domaine. En souhaitant plein succès à ce

Forum très pertinent, il réitère sa volonté de poursuivre le « développement durable » de sa collaboration avec l'OIF.

**Mme Denise Epoté, directrice de TV5 Afrique**, adresse aux participants le message de la directrice générale de TV5, qui mesure toute l'importance de la problématique de ce Forum, à laquelle la chaîne contribue surtout dans le cadre de ses émissions de programme ou d'information, par exemple par l'invitation de responsables ou d'experts. La Ministre française de l'environnement a ainsi récemment été invitée sur la chaîne, ce qui fut l'occasion pour elle de réaffirmer la volonté de mobiliser autour de la création de l'ONUE. L'implication de TV5 se fait aussi par le biais d'émissions spéciales, comme celle organisée dans le cadre de la commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Elle mentionne également le magazine hebdomadaire « coup de pouce pour la planète » qui montre des exemples concrets dans ce domaine et donne la place aux ONG ; cette émission a obtenu le laurier de l'audiovisuel dans la catégorie meilleure émission de développement durable. TV5 reprend par ailleurs certaines émissions pertinentes d'autres chaînes, françaises, suisses ou belges. La chaîne développe en outre des outils pédagogiques, avec un dispositif multimédia interactif très apprécié, tels que l'émission Terriennes qui souligne le rôle des femmes ou un autre sur les animaux. Elle réaffirme que TV5 s'emploie à contribuer à la prise de conscience sur les enjeux du développement durable, et cite une réunion organisée par l'Unesco où elle a mis en exergue l'importance du rôle des médias. TV5 a également accompagné l'OIF dans le cadre de la couverture du sommet de Copenhague.

**Le Secrétaire permanent de l'Association internationale des maires francophones, M. Pierre Baillet**, considère qu'au-delà de l'aspect commémoratif et de bilan, Rio+20 sera un moment important car ce sommet est appelé à donner un élan supplémentaire à la lutte contre les menaces sur l'environnement et, notamment pour la Francophonie, de démontrer la solidarité autour de la durabilité, de l'économie verte et de la réduction de la pauvreté. Ces défis sont au cœur de l'action de l'AIMF, puisque l'essentiel des problèmes soulevés par le développement durable se concentre dans les villes : pollution, embouteillages, fossé croissant entre les riches et les pauvres, augmentation de la consommation ou encore inadéquation des infrastructures et services publics. Il estime que l'enjeu est celui de la protection de l'environnement et de la préservation du patrimoine commun pour les générations futures qui peut être relevé à condition de placer l'humain au cœur de l'urbain, comme l'AIMF en a fait son credo. Les élus locaux ont donc un rôle majeur à jouer pour offrir les conditions d'un environnement urbain à la fois sécurisé, sain, permettant l'accès aux services publics et aux transports, et incluant un cadre de dialogue et d'information entre les élus et les administrés. De même, les villes sont en première ligne pour mettre en place des politiques environnementales efficaces pour inverser la tendance aux effets néfastes du réchauffement climatique, favoriser une économie verte synonyme d'innovation, de connaissance, de tolérance et de dialogue, et promouvoir des comportements écologiquement responsables : ainsi, c'est l'action locale qui engendra les changements au niveau global. Prenant en compte ces impératifs, le programme opérationnel de l'AIMF voté lors de son assemblée générale de 2010 s'articule autour de deux grands axes qui permettront de rendre la ville inclusive et respectueuse d'un développement durable :

- le renforcement du processus de décentralisation d'une part, qui demande de reconnaître le rôle de l'élu local, de favoriser l'émergence de leaders et de développer des stratégies de gestion à la fois participative et intégrée, transparente et éthique des ressources ;
- la mise en place de programmes de terrain et d'une politique sociale, y compris d'appui aux femmes, visant à démocratiser l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'école, la santé, l'énergie, les marchés de quartier. 16 millions €, dont une partie en fonds propres, ont été ainsi investis depuis 2005 dans des projets d'équipements locaux mis en œuvre par des entreprises locales, en s'appuyant sur une analyse du ressenti social de ces opérations.

M. Baillet signale en outre la forte mobilisation des villes membres de l'AIMF pour signer le Pacte d'Istanbul sur la bonne gestion de l'eau, ainsi que les actions menées en matière de patrimoine en faveur d'une dizaine de villes d'Afrique de l'Ouest, pour valoriser les techniques et matériaux locaux. Il réitère la volonté des maires de contribuer à la solidarité francophone et à la défense du bien commun.

**Le Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, M. Albert Lourde**, rappelle que le Sommet de Dakar qui a décidé la création de l'Université Senghor a voulu une université consacrée au développement africain, qui soit complémentaire et non concurrente des universités nationales. Cette université de troisième cycle a développé quatre départements dans le domaine du développement se consacrant à l'administration et à la gestion, à la culture, à l'environnement et à la santé. Dix masters spécialisés en matière de développement ont été mis en place, permettant à l'Université Senghor de former des cadres africains qui deviendront les porte-parole, sur le terrain, des principes mais aussi des pratiques enseignés, en leur apportant des méthodes de travail et des outils pour s'adapter aux besoins, diffusant ainsi une éducation au développement durable aux acteurs qui en deviendront les premiers promoteurs. Il mentionne en particulier le master « Gestion de l'environnement » et le master récemment créé « Gestion des aires protégées » (exprimant le souhait qu'il soit également mis en place en Afrique centrale). En dehors de son activité de formation des cadres, l'Université Senghor organise de nombreuses manifestations d'envergure visant à sensibiliser les cadres africains. Ainsi depuis 2004, en collaboration avec l'IEPF, est organisée annuellement une formation internationale sur l'économie de l'environnement, la dernière s'étant tenue au Gabon en octobre 2011 sur le thème de la contribution des forêts à l'économie francophone. Il mentionne également la mise en place d'un programme sur le renforcement des compétences en gestion des aires protégées avec l'organisation de deux formations de 25 personnes chaque année. L'Université Senghor organise en outre des manifestations scientifiques d'envergure consacrées à des thèmes majeurs du développement durable, tel le Colloque international sur l'eau et le développement durable qui se tiendra en mars 2012 à Agadir. L'Université Senghor s'inscrit dans une dynamique de recherche appliquée, proposant des stages professionnels obligatoires, la réalisation de mémoires et de projets viables. Il mentionne en outre un projet de formation qui pourrait être mise en place avec l'IEPF sur la comptabilité nationale verte, indispensable à une bonne gestion. Il insiste sur les besoins en termes de développement et de renforcement des capacités d'innovation par la formation et la recherche ainsi que par la dynamique culturelle. Le recteur conclut en soulignant que l'Université Senghor, en mettant en place une plateforme de formation spéciale à destination des cadres africains, contribue au développement durable et au changement des comportements indispensables pour l'avenir.

**M. Charaf Eddine Berrada, Président du Comité de suivi des OING/OSC accréditées auprès de la Francophonie**, observe que la Francophonie, en tant qu'espace commun, dispose d'une société civile visible et lisible qui ne demande qu'à s'associer davantage aux actions, avant d'exposer un point de vue sur le développement durable qui se veut bâti sur beaucoup d'échanges, de séminaires et de regards croisés d'experts de la société civile. Notant que le développement durable repose avant tout sur une stratégie de prudence et un impératif d'action, partant du constat des limites actuelles et de la prise de conscience d'avancées nécessaires, il estime que la maîtrise du futur devra passer par des solutions répondant au respect des trois volets économique, social et environnemental. Le développement durable doit en effet contribuer au progrès en s'imposant comme un outil de sortie de crise, et pas exclusivement à la croissance. De plus, la sauvegarde de l'environnement doit être intégrée dans une vision de l'écosystème non limitée à l'écologie, plaçant le bien-être de l'homme au cœur de la volonté de développement. Enfin, il juge le volet social essentiel et que le développement doit s'inscrire dans le respect des valeurs humanistes afin que toutes les classes en bénéficient, devenant le vecteur d'une solidarité, d'une répartition des forces et d'un échange entre les décideurs et la société civile. Il propose d'inscrire la culture comme angle d'approche stimulant pour le développement durable, arguant que la culture placée au centre du développement durable permettrait de consolider les valeurs et de résoudre le paradoxe de l'individualisme ainsi que les paradigmes de choc des civilisations et de choc des cultures. Si la biodiversité est vitale pour la Terre, la diversité

culturelle est une richesse qu'il lui paraît urgent de maintenir. Face au risque que l'outil durable puisse être considéré comme un dogmatisme durable, il insiste sur la nécessité que le développement durable ne devienne pas une idéologie mais soit utilisé comme un outil au service de l'Homme, reposant sur l'instauration d'un débat. Il alerte en outre sur la nécessité de conserver en permanence un regard critique sur les développements modernes qui ne sont pas toujours adaptés, et recommande de ne pas calquer les modèles du Nord sur le Sud mais d'adapter les concepts du développement durable aux territoires et aux cultures et de moduler l'outil en fonction du contexte social. Concluant sur le rôle de médiateur et les valeurs de la Francophonie, qui est à même de porter haut et fort le rôle de la culture en tant que socle du développement durable à Rio +20, il annonce que le thème « Culture dans le développement durable » a été retenu pour la 8<sup>e</sup> Conférence des OING qui se tiendra en juin 2012.

Après la restitution des travaux thématiques effectués en amont du Forum par chaque rapporteur d'atelier, **l'Administrateur de l'OIF** a réitéré ses remerciements à l'égard des Villes de Lyon et de Saint Etienne pour leur accueil et leur implication dans l'organisation du forum. L'Administrateur de l'OIF conclut la session en remerciant le Niger, qui a accueilli 800 jeunes à Niamey dans le cadre du forum « Jeunesse et emplois verts » et qui a donné lieu à de nombreux projets ; le Prince Albert II de Monaco pour avoir lancé l'Initiative « Eau » ; ainsi que la République démocratique du Congo pour avoir choisi comme thème du prochain Sommet de la Francophonie à Kinshasa « les enjeux environnementaux et économiques dans la gouvernance mondiale ».

#### 4. Tables-rondes et Recommandations

Placée sous la direction de **M. Christian Brodhag, ancien délégué interministériel au développement durable de la France, directeur de recherche de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne en charge du développement durable, membre du conseil d'orientation de l'IEPF**, la séance d'échanges a permis d'enrichir et de compléter le document final du Forum, intitulé **Appel des participants du Forum de Lyon**. Ce document reprend les principales recommandations du Forum en vue du Sommet de Rio+20, qu'il appartiendra aux Etats et gouvernements membres de l'OIF d'apprécier voire de reprendre à leur compte. Il vise donc un double objectif :

- comme initiative politique, puisque les pays peuvent y apporter des amendements suivant les délais prévus dans le cadre du processus de négociation au sein des Nations unies ;
- comme contribution à l'action et la concertation de la Francophonie en vue d'une position commune qui sera portée à Rio ;

Un exposé liminaire de M. Brice Lalonde sur l'état d'avancement des négociations sur le « draft zero » du document du Sommet de Rio+12 ainsi que deux tables-rondes portant respectivement sur les thèmes de l'économie verte et sur la gouvernance du développement durable ont animé la séance d'examen des recommandations.

Faisant le point sur les négociations en cours, **M. Brice Lalonde, ancien ministre, Coordonnateur exécutif aux Nations unies de la Conférence sur le développement durable**, rappelle que les amendements au « papier martyr » (« Zero draft »), dont de nombreux Etats considèrent qu'il manque actuellement d'ambition, doivent être formulés avant le 29 février prochain. Toutes les négociations se déroulent à New York, aucun budget particulier n'ayant été consacré aux travaux préparatoires, ce qui s'avère source de tensions entre les ambassadeurs à New York et les capitales soucieuses de prendre la direction politique des négociations.

Il souligne un obstacle politique rencontré lors des négociations, tenant au fait que la Conférence de Rio +20 vise à « renouveler » l'engagement politique pour le développement durable, ce qui peut être perçu comme un aveu de faiblesse de cet engagement et une occasion de faire le bilan de ce qui n'a pas été réalisé. En l'absence de volonté de rouvrir les

discussions sur les principes, le débat se concentre sur la mise en œuvre par les Etats de leurs engagements, avec le risque de se voir reprocher leurs insuffisances à ce titre. En outre, les discussions à New York ont lieu au sein de groupes politiques composés en majorité de pays en développement opposant les «pays donneurs» aux autres, ce qui donne systématiquement lieu à une négociation financière. La conférence sera donc une conférence sur le développement autant que sur l'environnement, dont la lutte contre la pauvreté sera le sujet central. S'agissant des trois thèmes principaux de Rio +20, le premier, celui de l'équité, s'articule notamment autour de la question de la lutte contre la pauvreté et le renforcement du pouvoir des femmes dans la société, par la solidarité sociale (par exemple des allocations aux familles à condition que les enfants aillent à l'école, modèle nécessitant la création de filets de sécurité) ou encore par l'éducation. Deuxièmement, celui de l'environnement pose le problème de la capacité de support des écosystèmes et de la biosphère, c'est-à-dire de la possibilité de croître indéfiniment dans une biosphère stable, question à laquelle seule l'Argentine répond par la négative. Un consensus se dégage toutefois sur certains points : ainsi, dans la mesure où il n'existe aucun accord international sur la comptabilité, la référence au seul PNB est jugée insuffisante et nécessiterait l'invention d'une nouvelle comptabilité qui tienne compte du capital naturel, du service rendu par les écosystèmes et des biens communs de la planète, dont un état régulier devrait être dressé en relation avec les scientifiques. Le Coordonnateur s'interroge sur l'élaboration d'une feuille de route à cet égard, à laquelle l'Union européenne est favorable, tandis que la Chine n'y est pas opposée et que les Etats-Unis hésitent.

Troisièmement, un consensus pourrait être atteint pour renforcer la gouvernance de l'environnement, le Programme des Nations unies pour l'environnement n'ayant plus les moyens de fonctionner. L'Union européenne et l'Union africaine se positionnent en faveur de la transformation du PNUE en Agence pour l'environnement afin de rationaliser le cadre, assurer une participation universelle des pays et des contributions obligatoires. L'incompréhension qui a longtemps opposé cette position aux tenants de la création d'une organisation pour le développement durable semble se réduire aujourd'hui, laissant entendre que les deux seraient utiles, en permettant de se retrouver autour des questions culturelles, économiques, environnementales, etc., pour construire sur le développement durable.

En outre, les discussions de Rio +20 pourraient porter sur ce que chaque pays fera et sur ce qui sera fait ensemble, dans l'objectif de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'aide au développement. Les résultats de la Conférence pourraient mener à la définition d'Objectifs du développement durable, qui pourraient compléter les Objectifs du millénaire pour le développement, davantage axés sur la santé et le social. Un processus serait mis en place à Rio afin de coordonner leur mise en œuvre avec la revue des OMD. En outre, à l'instar des pays pauvres, les pays riches devraient également être soumis à des objectifs en vue de la définition de modes de production et de consommation durables. M. Lalonde évoque la création de coalitions entre les parties prenantes, associations, villes, Etats, et la mise en place d'un meilleur système de responsabilisation et de suivi, qui a fait naître l'idée d'un Conseil du développement durable avec revue par les pairs et suivi de la mise en œuvre.

En ce qui concerne les priorités et les objectifs de Rio +20, il relève l'importance des questions relatives aux océans, à la sécurité alimentaire et à l'énergie, en écho à l'initiative « Energie durable pour tous » proposée par le Secrétaire général des Nations Unies. Le Brésil tient à ce que les sujets soient discutés en amont du sommet dans le cadre de tables rondes organisées dans les quatre jours précédents pour porter les recommandations de la société civile auprès des chefs d'Etat. Parmi les nombreuses autres idées, les entreprises ont notamment réfléchi à une convention internationale sur le reporting des entreprises ; une réflexion a également été engagée sur l'opportunité d'étendre au-delà de l'Europe et de l'Amérique du Nord la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (convention d'Aarhus). Enfin, M. Lalonde rappelle que l'intitulé « Rio +20 » se réfère à l'après-Rio, à partir de 2012 et vise à ouvrir la voie pour les vingt prochaines années. Il s'interroge sur l'opportunité d'un retour à l'action collective et à la planification et met en avant le rôle des Etats, face notamment à la

pression des jeunes suite au « printemps arabe » et aux débats actuels de la vie publique, qui soulèvent la question de la place du volet social.

Cinq interventions ont ponctué la table-ronde sur l'économie verte.

**Mme Sylvie Lemmet, Directrice à la division technologie, industrie et économie au Programme des Nations unies pour l'environnement,** rappelle le contexte du sujet de l'économie verte, qui n'est pas une vraie nouveauté, né de la prise de conscience depuis 2007 que les décisions en matière d'environnement devraient tenir compte des externalités. Au terme d'un vaste travail de deux ans autour du projet de « global green new deal », le PNUE a publié en novembre 2011 un rapport sur l'économie « verte » comparée au concept d'économie « brune », qui conclut qu'une économie verte, investissant dans l'efficacité de l'usage des ressources respectueuse de l'environnement et intégrant les aspects de l'emploi et du social, se révélait à court, moyen et long terme plus économe qu'une économie brune en raison de la transformation des ressources. Ce rapport conclut également que l'économie verte n'avait aucune incidence (positive ou négative) sur l'emploi, mais pouvait avantager certains secteurs tels que le transport, le bâtiment, l'agriculture et la forêt, qui deviendraient porteurs d'emploi. Le PNUE a reçu de nombreuses demandes de soutien de pays souhaitant passer directement vers une économie verte, sans passer par une transition « sale ». Les conclusions du PNUE ont également montré que l'élimination de la pauvreté et la croissance verte allaient ensemble et devaient être traités de pair dans le cadre d'une démarche consciente. Enfin, Mme Lemmet souligne les défis qui pourraient faire l'objet d'une décision à Rio, au-delà d'une déclaration générale : quels mécanismes de mise en œuvre adopter ? Un fond d'investissement particulier serait-il nécessaire ? Elle recommande l'adoption d'un texte tel que le cadre décennal sur les modes de consommation et de production durable, texte négocié mais jamais été transformé en décision, et suggère la mise en place d'un programme d'accompagnement et de soutien, y compris technique, des pays sur l'économie verte.

**Mme Sylvie Faucheux, Présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,** expose le volet scientifique du concept assez nouveau d'économie verte : alors que tout ce qui tenait à l'environnement était considéré comme une contrainte, à partir des années 90 l'environnement a commencé à être considéré comme une opportunité. A la suite du G20 de 2009, la crise a été vue comme l'occasion de mettre en place une transition vers l'économie verte. Un effort massif a été poursuivi en matière d'investissements dans l'économie verte, qui combine une réponse aux défis climatiques, une option de sortie de crise et un nouveau processus de croissance. Toutefois, la vision de l'économie verte en tant qu'économie de marché, visant à investir sur de nouveaux domaines sans nécessairement répondre aux questions sociales et d'équité, lui semble dépassée : évoquant le concept nouveau de « valeur partagée », selon lequel le capitalisme doit changer de figure et opérer une révolution pour s'orienter vers un capitalisme de partage des valeurs tenant compte des besoins sociaux, elle estime nécessaire de se préoccuper des besoins sociétaux (santé, environnement, éthique) avant de se préoccuper du type de services qui pourra être développé en partenariat avec les entreprises, les objectifs sociétaux pouvant être réalisés par de l'innovation mais aussi par des services ; elle affirme que c'est cette vision de l'économie verte qu'il conviendra de défendre à Rio +20. Elle constate que l'économie verte a un impact sur tous les secteurs économiques, avec des compétitivités très inégales, et défend le concept d'« économie dans la fonctionnalité », reposant sur le développement de nouveaux types de services par de grands groupes visant à répondre à des usages et des besoins. Face à ces enjeux considérables qui seront soulevés à Rio, également liés à la question des emplois locaux, elle souligne que les évolutions devront toucher les compétences : pour parvenir à cette économie verte, de nouvelles formes de partenariats devront être mises en place, notamment entre les entreprises et les établissements supérieurs d'enseignement et de recherche pour faire face à la demande de formation et d'expérimentation. Pour conclure, elle cite Adam Smith, l'un des pères fondateurs de l'économie politique, pour qui l'économie avait pour vocation de satisfaire les besoins de la société (La Théorie des sentiments).

Présentant le point de vue français, **Mme Dominique Dron, Déléguée interministérielle au développement durable, Commissaire générale au développement durable au Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement de la France**, affirme que l'économie verte fait partie des stratégies nationales de développement durable et doit être juste et équitable. Le premier élément à prendre en compte est un élément de réalisme tenant aux règles de la physique, de la chimie et de la biologie, contre lesquelles l'humanité ne peut rien. Avec l'accroissement de la consommation des matières passée de 9 à 63 milliards de tonnes par an en un siècle, la question de l'épuisement des ressources et, au-delà des événements climatiques, celle de la capacité de l'humanité à s'adapter à l'évolution des ressources avec la maintenance de l'écosystème, mettent en jeu la gestion durable des ressources et la viabilité des sociétés. L'Union européenne propose un engagement mondial fondée sur une compréhension commune de l'économie verte équitable assortie d'une boîte à outils des meilleures pratiques, seule démarche réaliste pour espérer une application par les Etats. Mme Dron évoque ensuite les résultats qui ont suivi le Grenelle de l'environnement au terme de la grande concertation engagée en 2007 par le Président de la République française pour trouver des voies de solutions rapides sur tous les sujets de l'environnement. Cette démarche a abouti à 260 engagements, deux lois dont l'une votée à l'unanimité et l'autre s'est traduite par 189 décrets. Ce cadrage du droit a permis de concrétiser la préférence pour l'économie verte dans tous les domaines, notamment des plans d'investissement dans les transports, ainsi qu'un ensemble de mesures sur l'implication des consommateurs, des soutiens fiscaux à des choix compatibles avec l'environnement, l'instauration de bonus/malus, etc. Une feuille de route a été élaborée sur 18 filières avec un plan métier pour accompagner l'évolution des compétences. Elle évoque également la question des financements, notamment des financements innovants, avant de conclure sur le projet de création d'une organisation mondiale de l'environnement que la France soutient.

Au titre de la réflexion d'un pays du Sud, **S.E. M. Henri Djombo, ministre du Développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement de la République du Congo**, indique que l'économie verte est perçue par les décideurs comme une économie que le monde entier, au Nord comme au Sud, est amené à développer, car elle permettra de lutter efficacement contre le réchauffement de la planète et de créer une nouvelle voie de croissance économique en créant des emplois décents pour lutter contre la pauvreté. Elle doit donc tenir compte des sensibilités et des situations dans le monde car chaque démocratie obéit à une culture locale et à un peuple. Ainsi, alors que d'un côté, il s'agira de changer de technologie, de modes de production mais aussi de modes de consommation, très excédentaires, de l'autre, certains pays ne disposent même pas d'opportunités énergétiques. A titre d'exemple, en Afrique, si l'agriculture est le premier facteur de déforestation et d'émission de gaz à effet de serre, le Ministre Djombo note que la recherche n'est pas assez avancée pour permettre la promotion d'une agriculture bio et à faible culture d'engrais, bien qu'il existe au Bénin un centre d'utilisation des déchets agricoles pour les recycler. De même des panneaux solaires ou du grand potentiel africain en matière hydro-électrique, inexploités par manque de financements. Alors que le bois est la principale source d'énergie en Afrique, le Congo s'est lancé dans l'industrie fonctionnant au gaz. Nombre de villes n'ont, pas ailleurs, aucun système de ramassage des déchets. Des opportunités de projets concrets d'économie verte et source importante d'emplois sont donc à développer, comme la grande « Muraille verte » initiée par le Sénégal ou l'aménagement du Bassin du Congo qui a permis la maîtrise des forêts tropicales et le partage des meilleures pratiques. Pour conclure, il souligne que la promotion de l'économie verte et du développement durable passe par le renforcement des capacités, la formation, les financements, la mise en place de mécanismes de soutien, notamment fiscaux, et une véritable volonté politique incluant les efforts propres que doivent mener les pays eux-mêmes, en investissant davantage d'argent public dans les projets environnementaux.

**M. Bruno Charles, Vice-Président chargé du développement durable à la Communauté urbaine de Lyon**, affirme la légitimité des villes dans ce débat, du fait que plus de la moitié de la population mondiale vit en ville, et que les villes du monde entier partagent les mêmes

problèmes structurels, ce qui leur permet de parler le même langage et d'élaborer des solutions communes. Il observe qu'il y a 20 ans déjà, l'humanité commençait à dépasser la capacité de charge de la Terre, capacité aujourd'hui largement dépassée et s'accompagnant d'une création de l'abondance par l'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, de la rareté a découlé l'abondance qui, avec la surconsommation, va donner lieu à de la rareté. Or, il faudra résoudre le problème de la pauvreté malgré la rareté, la ville étant le lieu privilégié pour se confronter à ce phénomène, que ce soit au niveau de l'habitat ou des déplacements, mettre en présence des intérêts contradictoires entre le bien commun et les intérêts exacerbés de chacun, et faire émerger des solutions durables permettant à chacun de vivre dans la dignité une vie choisie. Estimant qu'aujourd'hui, en ville, la croissance économique ne peut plus se fonder sur l'accroissement des biens individuels, qui mènent à l'engorgement et à la pollution, il défend l'idée de création de richesse par la mise en place d'infrastructures collectives économiquement optimales et se réfère à la notion d'« économie de la fonctionnalité » évoquée par Mme Sylvie Faucheu. S'agissant de la gouvernance, il estime indispensable de mettre autour de la table les intérêts contradictoires pour trouver une solution optimale soutenable écologiquement. L'évolution des comportements individuels est nécessaire pour la mise en œuvre de la politique publique, et doit conduire un changement dans la définition même du rôle du citoyen, appelé à se conformer à la solution définie par les villes qui devront mener des stratégies collaboratives. Après avoir mentionné la prochaine installation d'un Institut d'excellence des énergies décarbonées à Lyon sur l'initiative d'organismes publics et d'industriels qui ont compris que la maîtrise de la contrainte écologique était devenue une condition de maintien de l'activité économique sur le territoire, le représentant de la Communauté urbaine de Lyon avance que l'enjeu porte aujourd'hui sur la prospérité, et non plus sur la croissance à l'infini. Convaincu que la culture se situe au début comme à la fin du développement, il conclut sur la nécessité de rechercher des moyens pour sortir d'une économie du besoin pour aller vers une économie de la liberté, garantissant aux citoyens la possibilité de ne plus penser à la satisfaction des besoins fondamentaux tels que le droit à un logement digne, à la santé, ou le droit d'aller et venir, assurés par la collectivité, pour vivre une vie librement choisie.

Les débats qui ont suivi ont notamment mis l'accent sur :

- la convergence Sud/Nord face aux objectifs de l'économie verte et le risque de décrochage des pays du Sud qui devraient pouvoir bénéficier de financement pour corriger leur absence d'avantages comparatifs ;
- la nécessité de trouver le juste équilibre entre les avantages et les difficultés que peut apporter l'économie verte, qui doit être un outil adapté aux priorités et aux cultures locales ;
- le devoir des pays du Nord de respecter les engagements pris envers ceux du Sud, notamment en ce qui concerne les transferts de capacités ;
- les difficultés d'accès des produits du Sud sur les marchés du Nord, des taxes directs ou indirects qui les entravent et du fait que l'économie verte ne doit pas être la source de nouvelles barrières au commerce entre le Sud et le Nord ;
- l'utilité des TIC qui facilitent la mutualisation des services et qui peuvent remédier aux déséquilibres entre les différentes parties du monde, si l'on s'attaque à la fracture numérique ;
- la gestion de l'économie verte dans les pays émergents du Sud et les PMA, qui demande un renforcement des transferts de technologie propre et des capacités institutionnelles et humaines ;
- de la suppression des subventions accordées au pétrole ;
- de la nécessité de mettre en place une évaluation environnementale de l'économie verte ;
- de la problématique des objectifs du Millénaire pour le développement non atteints, du fait aussi d'un vide juridique ;
- de la valorisation de l'économie verte en mettant en œuvre des actions en faveur de l'énergie verte ou issue de matière organique.

En réponse à ces interventions, le Ministre Djombo réaffirme le rôle central des gouvernements, qui doit se traduire dans les faits par l'intégration d'une politique verte



comme concept nouveau du développement que les pays doivent s'approprier en vue de favoriser l'émergence de projets dans ce domaine. Mme Dron souligne, de même, le rôle du ministère des finances qui doit être sensibilisé à la pertinence de l'économie verte et favoriser des mesures incitatives tels que des systèmes de bonus-malus sur les frais de fonctionnement. Elle relève par ailleurs l'importance de mettre en place un cadre juridique en ce qui concerne la valeur de marché des biens collectifs afin d'éviter les effets délétères de leur appropriation. M. Charles affirme, pour sa part, que l'économie doit être considérée comme un ensemble de stratégies collaboratives ayant pour finalité le développement humain et pas seulement la croissance économique ; il estime qu'une meilleure résilience de la transition économique et écologique des villes peut donner un nouvel essor de long terme. L'économie verte est aussi une économie de valeurs partagées, attentive à l'usage et à la répartition de la valeur et pas seulement à sa création. En ce qui concerne les transferts de technologie, il se prononce pour une innovation ouverte qui permette un meilleur partage et une accélération de ces transferts. Il considère par ailleurs que 2% du PIB et 10% des ressources mondiales sont à redistribuer en direction de l'économie verte. Conscient des contraintes auxquels les pays sont confrontés, qui concernent à la fois les moyens financiers et les moyens de les mobiliser, il reconnaît qu'il n'y pas une recette miracle pour tous, mais que l'économie verte permet de mettre le projet politique de chaque pays au cœur du sujet en tenant compte des réalités spécifiques.

La table ronde sur la gouvernance du développement durable a été introduite par cinq interventions liminaires.

**M. Bakary Kanté, directeur de la division du droit de l'environnement et des conventions du PNUE,** en saluant cette occasion d'échanges, juge néanmoins ce processus de concertation très tardif, ce qui doit demande aux participants au Forum d'apporter une réflexion à la fois innovante et percutante à même d'interpeller les Etats. S'agissant des propositions concernant la mise en place d'une organisation spécialisée pour l'environnement, il plaide pour la transformation du PNUE plutôt que la création d'un nouvel organisme. Il rappelle qu'une commission du développement durable des Nations Unies a été créée en suivi du Sommet de 1992 pour coordonner les actions en la matière mais que, outre ses moyens dérisoires, sa création bien après de nombreuses autres institutions onusiennes beaucoup plus importantes notamment en termes de budget et, ce, à une époque où la prise de conscience sur ses questions n'était pas ancrée, l'a considérablement contrainte. Il partage les propos de M. Lalonde sur le fait que Rio+20 doit tracer des perspectives pour les 20 prochaines années, et ce dans deux domaines : l'économie verte et les institutions de la gestion du développement durable. Il réfute, en revanche, l'expression « des trois piliers du développement durable », arguant que les piliers sont verticaux et ne communiquent donc pas entre eux, alors qu'il s'agit en l'occurrence de privilégier une approche transversale. Il estime que les institutions nécessaires à une gestion efficace des enjeux environnementaux du 21<sup>e</sup> siècle n'existent pas aujourd'hui, et qu'il faut aller vers la création d'une organisation universelle, légitime et forte, qui mette l'environnement au-delà des intérêts et des divergences.

**Mme Corinne Gendron, Professeure à l'Université du Québec à Montréal, titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable,** souligne que le développement durable est né de la remise en question du développement classique, malgré les effets de percolation : accroissement des inégalités entre les pays et au sein des pays, accroissement des risques sécuritaires, technologiques, etc., ou encore crise écologique mondialisée. Face à ces ratés, le développement durable s'entend comme une nouvelle conception du développement, avec la prise en compte de l'environnement comme nouvel élément, de même que du facteur temps, de nouveaux choix fondés sur l'idée d'une économie plus redistributive et privilégiant une économie verte plutôt que « brune ». Cette économie verte s'appuie sur un nouveau paradigme fondé sur une hiérarchisation des trois composantes économie/social/environnement, jusque-là reliées par juxtaposition : désormais, l'environnement constitue le socle et la condition du développement durable, l'économie est considérée comme un moyen, le développement social en étant l'objectif ; s'y ajoutent, d'une part, l'équité, dimension transversale aux trois composantes, et la culture d'autre part. Dans ce cadre, la gouvernance apparaît comme un

concept nébuleux, à la fois processus, politique, stratégie, méthode et nouvelle échelle de coordination. Elle suppose une triple déclinaison : la participation de la société civile, qui demande une intégration en amont ; l'émergence de nouveaux foyers normatifs ; la mise en place d'un nouvel ordre régulateur privé en dialogue avec les processus de régulation des Etats. Elle pose la question de la légitimité des experts et des nouveaux codes de coordination.

**S.E. M. Alain Edouard Traoré, ministre de la communication et porte-parole du gouvernement du Burkina Faso**, estime que le principal enjeu de la gouvernance du développement durable est d'y faire participer au maximum les populations et qu'elles bénéficient des effets positifs : la vérité scientifique n'étant pas la vérité sociale, la question qui se pose est de savoir comment le citoyen perçoit et ressent les effets des actions menées. Au-delà des institutions de la gouvernance nécessaires et qui doivent être fondées sur des objectifs précis, il considère que le problème de fond est celui de l'être humain, qu'il faut mettre au cœur du système et dont il faut répondre aux besoins fondamentaux en partant de la réalité du terrain : il récuse le type de croissance qui permet des expéditions sur la Lune et développe toutes sortes de hautes technologies mais laisse les hommes mourir de faim ou de froid dans les rues, au cœur même des villes les plus riches et les plus développées. Il observe que si la gouvernance du développement durable a été utile pour poser les problématiques et approfondir la quête universelle du mieux, elle a aussi révélé les faiblesses structurelles ainsi que les décalages et les inadéquations entre le débat global, national et local, notamment dans les pays du Sud, ou encore les limites de convergence et de cohérence, à la fois conceptuelle et de pratiques, entre les organisations internationales et les structures nationales et les risques de manipulation. C'est à ces nombreux défis que la gouvernance doit répondre, dans une approche inclusive et participative des Etats et des populations du Sud. Il lance un vibrant appel pour que le Sommet de Rio pose ces problèmes fondamentaux, afin de parvenir à un cadre global de réflexion et d'action autour des questions environnementales et sociales, qui mette l'homme au cœur du système et soit accessible au citoyen.

**M. Cédric Van der Walle**, représentant de l'administration belge du développement durable, présente la politique de développement durable de la Belgique, basé sur un cadre institutionnel et opérationnel élaboré depuis une quinzaine d'années, à la suite du Sommet de 1992, et qui se fonde sur un cycle politique de planification et une consultation des grands groupes sociaux. Cette politique s'articule autour des trois principes :

- d'intégration, à la fois horizontale entre les administrations, la société civile et la communauté scientifique, et verticale par la coopération entre les différents acteurs du domaine ;
- de précaution, fondée non seulement sur les rapports d'évaluation et de prospective mais aussi l'expertise de la société civile et l'expérience concrète du terrain ;
- de participation des grands groupes sociétaux à la réflexion et à la mise en œuvre.

Quatre organes dédiés ont été mis en place : une commission interdépartementale qui veille à la coordination entre les administrations, une administration, un bureau fédéral du plan qui fournit les analyses d'évaluation et de prospection, et un conseil qui réunit la société civile. Deux plans intégrés de développement durable et de nombreux instruments ont été produits. Au niveau international, elle privilégie la même approche multinationale, intégrée, participative et de long terme, afin de renforcer le rôle des populations dans la mise en œuvre. La Belgique s'inscrit aussi dans la stratégie européenne de développement durable, dont elle espère que Rio+20 sera l'occasion de renouveler car cette politique européenne ne couvre pas toutes les dimensions du développement durable. Dans la perspective de ce Sommet, la Belgique soutient la création d'un organe spécialisée, le renforcement du poids politique des instances du développement durable de façon intégrée, avec un nouveau mandat ou, comme proposé par la Colombie, sur des objectifs de développement durable, proposition que la Belgique juge très intéressante, de même que l'exercice de revue par les pairs existant dans l'espace francophone. Elle se prononce par ailleurs pour un engagement plus fort des autres parties prenantes aux côtés des Etats dans une double logique d'apport descendant et ascendant, pour faire davantage la place aux initiatives autres que gouvernementales.

**Au nom de la Ville de Bamako, M. Keita, adjoint au maire**, confirme que les collectivités locales sont particulièrement interpellées par les effets néfastes des changements climatiques et du mode de développement classique et ont une place prépondérante dans l'action, suivant le principe « penser globalement, agir localement ». Mais outre leurs moyens limités, elles sont souvent confrontées aux stratégies nationales et à celles des bailleurs de fonds, qui sacrifient souvent le développement durable face à la nécessité de la compétition économique des Etats et à leurs visions stratégiques. De plus, les cadres de concertations conventionnels concernent surtout les Etats et les grandes ONG, ce qui marginalise les collectivités locales. Il recommande donc une meilleure intégration et participation de ces dernières ainsi que le renforcement de la coopération directe avec elles.

Les débats qui ont suivi ont notamment mis l'accent sur :

- la nécessité de trouver une gouvernance globale des TIC et du développement durable ;
- l'appui possible de la Francophonie aux processus de cohérence et d'intégration des stratégies et des structures nationales, et d'appropriation de la culture de développement durable ;
- la question de la représentativité et de la légitimité la société civile face à la démocratie ;
- l'équilibre entre les 3 volets économique, social et environnemental du développement durable, et les visions comparées du Nord et du Sud à cet égard ;
- les mesures de gouvernance face à la corruption et au secteur informel ;
- la remise en cause du concept de pilier par M. Kanté, à l'encontre du consensus mondial et de l'objectif de la Francophonie, notamment, d'intégrer la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable.

Mme Gendron confirme la difficulté de définir le concept de société civile, qui recoupe plusieurs réalités nationales ou internationales, organisées ou non, et la nécessité de l'explicitier.

S'agissant de la corruption, le Ministre Traoré considère qu'elle naît du manque de transparence ou en raison de lourdeurs ou de goulots d'étranglement administratifs que certains cherchent à contourner ; la gouvernance peut donc aussi contribuer à lutter contre la corruption. Il estime que la problématique du secteur informel est différente, mais que la gouvernance administrative peut aussi y jouer un rôle régulateur. Il conçoit le développement durable comme le nid dans lequel naît la vie humaine : il doit donc considérer toutes les dimensions et l'ensemble de ses sphères de cette vie, l'objectif étant de satisfaire les besoins présents sans compromettre les générations futures, ce qui fait appel à l'équité et à la solidarité.

M. Kanté indique que les divergences sur certains concepts et définition ne doivent pas faire perdre de vue les consensus comme celui de la création d'un organe spécialisé ou de l'importance de l'environnement et de l'homme au cœur de cette problématique. Il réaffirme que Rio+20 sera un tournant de l'histoire, qui demande à être créatif, prospectif, novateur, et invite la Francophonie à montrer la voie et à être à la fois imaginative et cohérente pour mettre en place une action pérenne.

M. Van der Walle souhaite que Rio+20 permette, d'une part, de parvenir à un engagement partagé pour que le développement durable soit au centre et non pas à la marge des stratégies nationales et, d'autre part, d'élaborer des mécanismes qui permettent à chaque groupe sociétal de prendre des initiatives, de façon opérationnelle.

## 5. Séance de Clôture

Après avoir remercié les quelque 500 personnes qui ont participé, dans toute leur diversité, à ce Forum, et enrichi les travaux préparatoires de la Francophonie en vue de la Conférence de Rio +20, **l'Administrateur** adresse des remerciements tout particuliers à M. Christian Brodhag pour son engagement dans cet événement, ainsi qu'à la directrice de l'IEPF, Mme Fatimata Dia Touré et M. Habib Benessahraoui, Chef de son Bureau, qui a très attentivement suivi ce dossier.

En saluant le rapport général présenté qui réunit les éléments de convergence des ateliers, il invite les États et gouvernements à puiser dans les recommandations de l'« Appel de Lyon » pour apporter leurs amendements, dans un délai de dix jours, au texte martyr (« *Zero draft of the outcome document* ») de Rio +20 discuté au niveau des Nations unies dès la fin du mois de janvier jusqu'à la conférence de juin. La mobilisation de la Francophonie devra se maintenir tout au long du processus préparatoire, à commencer par la session préparatoire du mois de mars à New York sur la base du « Zero draft » amendé, autour de laquelle seront organisées la concertation des experts francophones et la mobilisation du Groupe des ambassadeurs francophones. L'Appel de Lyon sera en outre porté devant les instances à l'occasion du Conseil permanent de la Francophonie du 30 mars à Paris. Après avoir rappelé la réunion de la société civile à l'occasion de la 8<sup>e</sup> conférence des OING les 8 et 9 juin 2012 à Paris, il souligne que la concertation ministérielle francophone qui sera organisée en marge de la Conférence de Rio +20 permettra également de relayer les éléments de cet appel afin que les convergences francophones puissent être pleinement prises en compte pendant la Conférence. Ainsi, il annonce une présence forte de la Francophonie en amont comme pendant la Conférence Rio +20. Se réjouissant de l'avancée importante que constitue l'étape de Lyon, il s'en remet à la force de proposition de la Francophonie, en rappelant son appui à la taxe sur les transports aériens, ou son implication dans l'opération de reboisement « Sahel vert » il y a vingt ans, qui a été le précurseur du projet actuel de « Muraille verte ».

Il tient enfin à réitérer son hommage à la Ville de Lyon et à la Communauté urbaine du Grand Lyon qui, grâce à l'implication remarquable de M. Gérard Collomb et de toutes ses équipes, ont offert au Forum, en plus d'un appui matériel important, les plus belles salles de l'Hôtel de ville et de l'Opéra.